

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 17 novembre 2021 portant classement du site patrimonial remarquable de Saint-Mihiel

NOR : MICC2133839A

La ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 631-1 et suivants et R. 631-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Mihiel en date du 18 février 2020 émettant un avis favorable sur le projet de périmètre du site patrimonial remarquable ;

Vu la proposition de classement adressée au ministre chargé de la culture le 12 mars 2020 ;

Vu l'avis favorable du 8 octobre 2020 émis par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le périmètre proposé et sa recommandation portant sur une extension correspondant au périmètre délimité des abords ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2021 prescrivant sur le territoire de la commune de Saint-Mihiel l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du 21 septembre 2021 émis par le commissaire enquêteur ;

Considérant qu'en raison de la qualité et de la valeur d'ensemble de son patrimoine, la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur de Saint-Mihiel présentent un intérêt public au point de vue historique, architectural et paysager,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est classé au titre des sites patrimoniaux remarquables le site délimité sur le territoire de la commune de Saint-Mihiel (Meuse) conformément au plan annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté et le plan annexé pourront être consultés à la préfecture de la Meuse et à la mairie de Saint-Mihiel.

Art. 3. – La préfète de la région Grand Est et la préfète de la Meuse sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 novembre 2021.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général des patrimoines
et de l'architecture,*
J.-F. HEBERT

ANNEXE
PÉRIMÈTRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE SAINT-MIHIEL

Limite du périmètre du Site Patrimonial Remarquable

